# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## chèque emploi service

Question écrite n° 36225

### Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les procédures de licenciement d'un employé de maison. Certains employeurs ont pu avoir du mal à se séparer de leur employé de maison, rémunéré dans le cadre du chèque emploi-service alors que, gravement malade, ils s'inscrivaient dans une longue période de soins en hôpital. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer l'inscription de l'hospitalisation de l'employeur dans la catégorie des causes réelles et sérieuses, justifications nécessaires à toute rupture de contrat de la part de l'employeur.

### Données clés

**Auteur :** M. Guy Geoffroy
**Circonscription :** Seine-et-Marne (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 36225
**Rubrique :** Emploi
**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité
**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2004, page 2152